

Privilège—M. Oberle

Monsieur l'Orateur, j'ai, à l'instar d'autres députés de l'opposition, essayé en Chambre, ainsi que par d'autres moyens, d'inciter le gouvernement à nous renseigner sur une question extrêmement importante touchant la sécurité nationale.

En 1971, le solliciteur général d'alors décida de donner suite à certains renseignements que lui avait communiqués le service de sécurité de la GRC ou un autre bureau de sécurité relevant de sa compétence. Le solliciteur général envoya une lettre à certains de ses collègues de rang supérieur du cabinet et demanda à s'entretenir avec le premier ministre (M. Trudeau) des faits qui avaient été portés à sa connaissance. Il joignit à sa lettre une liste de noms d'individus dont certains se trouvaient à l'emploi du gouvernement, et qui étaient tous accusés d'activités subversives dirigées contre le gouvernement.

• (1500)

Contrairement à ce que le solliciteur général (M. Fox) a dit à la Chambre, la lettre décrit ces personnes comme la nouvelle gauche et déclare qu'ils cherchent à organiser et à radicaliser les couches inférieures de notre société et à les fondre en une force révolutionnaire capable de renverser notre système sociopolitique actuel.

M. Paproski: Restez ici, Lalonde.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis bien prêt à donner toute latitude au député pour qu'il expose au moins le début de la question de privilège, mais j'aimerais bien aussi qu'il s'en tienne aux faits qui étayeront sa position. Je n'ai pas l'intention de dresser des obstacles, mais j'invite le député à en venir au point et à exposer sa question de privilège.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois depuis que je suis à la Chambre des communes que je soulève une question de privilège. Cette question est de la plus haute importance pour tous les Canadiens. Je serai aussi bref que possible.

La lettre parlait d'un programme radical d'opposition extra-parlementaire, et décrit cette organisation comme vouée au rejet complet et non équivoque de la démocratie représentative, à sa destruction et à la création d'autres solutions radicales. Si c'est vrai, cela doit être considéré comme une attaque très grave contre notre système. Le solliciteur général était, bien sûr, tout à fait justifié d'agir comme il l'a fait. En fait, il a jugé avec raison devoir mobiliser nos forces de sécurité pour s'opposer à ces contestations. Il y a, toutefois, d'autres mesures que le gouvernement aurait dû prendre. Premièrement, et ce qui est le plus important, le gouvernement aurait dû ordonner la tenue d'une enquête complète sur l'affaire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne conteste pas le droit du député de discuter de questions d'importance ou de critiquer les actions du gouvernement par le passé ou maintenant. Toutefois, je voudrais qu'il indique à la Chambre sur quoi il se fonde pour dire qu'il s'agit d'une question de privilège qui doit avoir priorité sur les autres questions que la Chambre étudierait normalement à ce moment-ci.

[M. Oberle.]

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, c'était une entrée en matière avant de faire une grave allégation et soulever la question de privilège bien sérieusement. Si Votre Honneur et les députés veulent bien patienter encore quelques instants, je vais m'expliquer. Je désire soulever la question de privilège pour la raison suivante: Plusieurs de mes collègues étaient au courant et ont cherché à en prévenir les ministériels en leur demandant de réagir. La question de privilège tient, bien sûr, à ce qu'en dépit des conséquences de cette affaire pour la Chambre, tous les ministres en cause, y compris le premier ministre ont nié avoir eu vent de l'affaire. Étant donné la gravité de la question, dont le gouvernement s'est occupé à l'époque, j'ai tout lieu de croire que le premier ministre et plusieurs ministres ont sciemment trompé la Chambre et les Canadiens.

Une voix: Prouvez-le.

Une voix: Faites une accusation.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le député a fait l'accusation.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, si vous jugez qu'il s'agit de prime abord de la question de privilège, je proposerais, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que la question de l'opposition extra-parlementaire, mentionnée dans un document communiqué par le solliciteur général aux membres du gouvernement et au premier ministre, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

[Français]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, je pense que l'honorable député, en posant sa question de privilège, a plutôt abusé des privilèges de la Chambre, parce qu'il en a profité tout simplement pour tenter d'intégrer au compte-rendu de la Chambre les documents qu'il avait en sa possession. Nous avons pris, de notre côté, toutes les mesures essentielles pour empêcher que ce genre de document, qui revêt un caractère privilégié entre gens qui font partie du Cabinet, soit rendu public, justement pour protéger la réputation des gens en cause. Les accusations qu'il porte ne revêtent aucunement, *prima facie*, le caractère d'une question de privilège. De toute façon, ce que l'opposition nous a demandé à brûle-pourpoint de faire à la Chambre hier c'était de faire des commentaires sur un document qui avait apparemment été écrit en 1971. On nous demande de prendre connaissance immédiatement de ce genre de document, ce qui, de toute évidence, est impossible.

Je prétends, monsieur le président, que les instances qui ont été faites par l'honorable député revêtent beaucoup plus le caractère d'un débat. Cela semble beaucoup plus viser à soulever les passions, dépasser les bornes et de faire passer toute cette affaire comme une affaire machiavélique, alors que dans les faits il s'agissait tout simplement de demander aux gens de bien vouloir assurer que les procédures de sécurité et de confidentialité à l'intérieur du gouvernement soient respectées.